



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 28 SEPTEMBRE 2017

Cap 120

## *Rapport moral et faits marquants 2016-2017* COMITÉ DE DEVELOPPEMENT *du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017* **EXTRAIT pages 73 à 80**



Signature du Protocole au Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt le 07-12-2016  
de gauche à droite : JY CAULLET (ONF), B. HUET (conseiller MAAF), H. DURAND (DGPE), Mme E. LE MATTE, A. d'Almeida  
(Fransylva), Monsieur le Ministre Stéphane LE FOLL, C. LE PICARD (FBF), C. PINAUDEAU (CIPM), B. LAFON (CIPM),  
Ph. SIAT (FNB), P. FALCONE (ONF), JE HERMÈS (FBF)

**Partie 5**

**PARTIE 5 : COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET DE COMMUNICATION**

**INTERVENTION DES PRESIDENTS DU  
COMITE DE DEVELOPPEMENT dit « CODEV COM »**

**Période 01.04.2016 au 31.03.2017**

Claude Vanden Abeele, Président par intérim des séances du Codev com durant la période, en remplacement de Dominique Jarlier empêché pour raisons de santé , rappelle que le CODEV est une instance technique et que, seul le Conseil d'administration de France Bois Forêt est souverain.

Le Comité de développement a souligné la nécessité pour France Bois Forêt de soutenir des programmes en phase avec son objet.

**C'est une évidence... c'est bien de le rappeler.**

La définition d'une stratégie de communication et de mobilisation a permis aussi de définir un cadre qui conditionnera les futurs financements de FBF.

**Pour l'essentiel voici l'activité du Comité de développement durant la période du 01.04.2016 au 31.03.2017.**

**Le Président par intérim, Claude Van den Abeele rappelle que trois dates ont été importantes pour les programmes 2017 : les 11.10.16, 15.11.16 et le CA du 07.12.16.**

Le fonctionnement du CODEV est maintenant intimement lié avec le Règlement intérieur qui a été actualisé le 07.04.2016. L'article 6 est consacré au Comité de développement : périodicité, missions, composition, calendrier, règles de fonctionnement,... mettant ainsi un terme, après 10 ans d'existence, à un document inapproprié.

Il est rappelé ici certains points de méthode :

1. il n'existe plus d'instructeurs volontaires pour certaines demandes de financement.  
Pour deux raisons :
  - le manque de volontaires suffisamment compétents dans un domaine très technique et des délais à respecter...
  - le constat que les professionnels d'un Collège sont mieux à même de déterminer leurs priorités.
2. le prorata des financements dans la ligne budgétaire « *actions sectorielles* » est en fonction de la CVO collectée et enregistrée lors de l'AG du 07.09.16, *base de référence 2015*. Il en sera de même.
3. Si une demande de co-financement est adressée à FBF par une structure non signataire de l'Accord interprofessionnel 2014-2016, elle devra recueillir l'adhésion des deux Collèges pour être éligible.

4. La demande de financement adressée selon le modèle FBF en vigueur, téléchargeable sur le site de FBF, accompagnée des pièces annexes techniques et financières, doit être complète.
5. Le plan de financement se doit d'être sincère et seront privilégiés les cofinancements publics ou privés.
6. Le financement ne doit pas soutenir économiquement une structure ; les coûts des permanents en charge du programme ne peuvent pas excéder le coût moyen journalier pratiqué selon les barèmes en vigueur dans la profession (*par exemple prix moyen d'un consultant : 500 € net /jour sera un maximum*).
7. Le programme cofinancé ne pourra pas servir les intérêts d'une entreprise en particulier ou d'un groupe d'entreprises, GIE, consortium, etc...
8. Les programmes devront prévoir des indicateurs d'efficacité de la démarche. Par exemple : publications scientifiques, types de diffusion, de promotion, nombre d'articles de presse ou medias ayant relayé l'information, etc.
9. Le CODEV encourage les porteurs à solliciter aussi le CODIFAB qui a un calendrier similaire au nôtre.

**Nous avons été amenés à consolider pour des programmes stratégiques avec un suivi particulier voici comment ...**

**Les missions des Observateurs**, adoptées en CA du 09.06.16, précisent le contexte de leur mise en place :

- qui sont-ils ?
- comment sont-ils choisis ?
- quelles sont leurs missions ?
- que vaut leur avis ?
- leurs recommandations ?
- feront-ils preuve d'une impartialité totale sur l'analyse du programme ?

**D'autre part, nous recevons de nombreuses demandes de financements pour des colloques, salons et forums,... il fallait une définition de l'éligibilité :**

Le programme déposé devra :

1. être conforme à l'objet de l'Accord interprofessionnel, aux Statuts de FBF et en cohérence avec les programmes stratégiques définis comme prioritaires,
2. bénéficier du soutien des deux Collèges de FBF,
3. avoir une portée nationale et /ou internationale,
4. bénéficier de cofinancements public/privé,
5. prévoir d'associer les financeurs FBF à la validation du contenu et/ou au Comité de pilotage,
6. mentionner le financement reçu de FBF avec le logo précédé de la mention « *avec le soutien de* » sur l'ensemble des supports de communication,

7. être déposé dans les délais d'instruction classiques de FBF (avant le 30.09 de l'année précédant l'événement) et validé par le Conseil d'administration après avis du ou des Comités techniques les plus appropriés,
8. prévoir un nombre suffisant d'entrées gratuites et de livrets d'accueil pour FBF et ses membres qui, dans tous les cas, ne dépasseront pas en valeur, le montant du financement apporté.

**Je signalerai que le CODEV a pris le temps de recevoir et d'écouter des intervenants et signalons la qualité de nos invités durant l'année écoulée qui furent pour mémoire :**

- **Jean-Luc DUNOYER, Comité stratégique de filière** Chef de projet - coordinateur du CSF : point d'étape.
- **Olivier FERRON (ABIBOIS) et Eric de la ROCHÈRE (ARBOCENTRE)**  
**Programme Prescription bois français** : présentation des indicateurs de suivi de la mission et de leur appropriation par le réseau des prescripteurs bois français. Il est souligné la nécessité d'un suivi permettant de mesurer les méthodes qui fonctionnent afin ensuite de les partager. Il est également mis en avant la nécessité d'utiliser à plein les réseaux de professionnels dont celui des communes forestières intéressés à relayer l'information.

**M. Bertrand SERVOIS, Administrateur ; Julien BLUTEAU, Secrétaire Général ; Nicolas JOBIN, Responsable de la communication à l'UCFF pour le programme SENSIPROD :**

Présentation des actions menées et de celles restant à engager par **UCFF**

**Philippe GOURMAIN, Experts forestiers de France,** Président, invité à cette séance.

**Gwenaël POSTEC avec « Un euro suffirait... »** la nécessité que les services rendus par la forêt soient rémunérés avec un juste retour de la contribution climat énergie. Avec l'hypothèse d'un euro par tonne de CO<sub>2</sub> stockée, 180 millions d'euros pourraient ainsi être mobilisés et insuffler une nouvelle dynamique de la forêt et du bois.

**Farid Bou Cherifi DHUP Plan Bois 3 suite (co-financement FBF, DHUP, Codifab)**

Ce plan se structure autour de 3 axes :

- L'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage (pilote : UMB-FFB ; secrétariat technique : FCBA) : inciter la maîtrise d'ouvrage à utiliser le bois en rénovation ou dans le neuf.
- L'élaboration d'un guide des référentiels bois-construction (pilote : CAPEB ; secrétariat technique : FCBA, CSTB) en capitalisant sur les outils existants facilitant les solutions bois et en adaptant la communication en région.
- L'évaluation de la construction bois dans le cadre de la future réglementation environnementale des bâtiments neufs / qualité de l'air intérieur (pilote : UICB ; secrétariat technique : FCBA, CSTB) : en montrant que le bois peut être

performant au regard de la future réglementation ; en capitalisant et en proposant un plan d'action en matière de la qualité de l'air intérieur des constructions

### ***Faisons un focus sur certains programmes particuliers ...***

**Acceptabilité de la gestion forestière**, deux réunions se sont tenues, la première le 6 avril et la seconde le 17 mai ainsi qu'une rencontre avec Yves MONTOUROY, chercheur associé à l'IEP Bordeaux.

Les cibles potentielles et les besoins en outils opérationnels ont été identifiés afin d'anticiper et de traiter les difficultés rencontrées dans le cadre de gestion forestière.

Concernant le calendrier, les participants aux réunions (FNCOFOR, FNEDT, UCFF, ONF, FNB...) ont souhaité que soit mené un état des lieux de la perception dès le second semestre, en lien avec le travail qui sera réalisé pour la définition de la stratégie de communication de France Bois Forêt.

**Production et transformation des « gros bois »** : une préoccupation croissante des membres de France Bois Forêt et un sujet complexe nécessitant une approche filière.

**Un Groupe de Travail** sera constitué sur le sujet, associant, en plus des membres et partenaires ayant manifesté un intérêt pour le lancement d'un programme (FNEDT, CNPF, UCFF et FCBA), l'ensemble des membres de France Bois Forêt intéressés (ex. FNB, FNCOFOR...) notons que France Douglas a décidé de travailler sur ce sujet, un lien est établi.

**Transition numérique, eMOBOIS**, depuis la reprise du portage par France Bois Forêt, un comité de pilotage s'est réuni le 18 mars et un second le 23 juin afin de travailler sur l'offre de services (messages, tarifications), les aspects juridiques, les outils de communication, le déploiement prévu en région.

**Les membres du Comité de développement attirent l'attention sur les nécessaires indépendance de la plate-forme et communication unique et contrôlée par l'interprofession nationale.**

**Transition numérique, vente de bois**, dans la continuité du projet eMOBOIS, Philippe GOURMAIN (EFF) présente un projet de salles de ventes virtuelles. A l'instar de ce qui existe dans d'autres secteurs de l'agriculture (ex. horticulture), ce projet fédérateur, outre son intérêt sur le plan technique, renverrait une image de modernité de la filière sur laquelle cette dernière pourrait capitaliser.

***Des mesures spécifiques ont été prises afin d'accompagner les programmes, et qui ont été partagées unanimement :***

### **Participation de FBF aux réunions d'arbitrage des Collèges 1 et 2**

le CODEV a acté le principe d'une participation de France Bois Forêt aux réunions des Collèges 1 et 2, pour rappeler les règles et la méthodologie, tout en souhaitant qu'une partie de la réunion puisse se dérouler uniquement entre membres.

### **Coûts journaliers des consultants**

Il est noté une grande disparité, dans les demandes de financement reçues, entre les coûts journaliers. En effet, à qualification équivalente (ex. consultant sénior) ces derniers peuvent varier du simple au double, à partir de 800 € jusqu'à 1 350 € HT (CNDB).

Aussi, les membres proposent d'arrêter un coût journalier de référence, sur lequel FBF apportera son financement, auquel les prestataires devront se conformer.

Il est proposé de fixer un tarif de référence maximum à hauteur 600 € net par jour de prestation, pour lequel FBF apportera son financement et de le faire valider par le Conseil d'administration de France Bois Forêt.

### **Programmes prescriptions bois français : globalement budget de 1.800 k€ pour 2017**

Les membres du CODEV émettent une réserve sur les demandes de soutien prescription bois français et demandent qu'un audit stratégique soit effectué afin de trouver une cohérence d'ensemble avec les autres programmes (ex. ADIVBOIS, Cellule grands projets - Grand Paris, actions de prescription menées par le CNDB avec Séquences bois, FBR et le FCBA) et pour lesquels France Bois Forêt a consacré au total plus 1,8 millions d'euros en 2016.

Il faut être en phase avec la charte d'Alliance Nationale Bois Construction Rénovation.

En 2017, France Bois Forêt a prévu de poursuivre ses financements pour un montant légèrement à la hausse : 1.770 k€.

### **Actions de Normalisation**

Certains membres du CODEV indiquent ne pas appréhender totalement les enjeux liés à cette demande de soutien.

Il est proposé de faire intervenir en 2017 le directeur du BNBA sous l'égide du FCBA, à l'occasion d'un prochain Comité de développement.

Sujet très technique, pas très populaire mais tellement essentiel pour les industriels.

### **Formation Compétences Emploi (FCE actualité)**

De 2014 jusqu'à aujourd'hui voici en quelques mots les moments importants :

**La phase 1** avait permis d'identifier deux enjeux principaux : développer l'attractivité des métiers de la filière forêt-bois et mettre à disposition des ressources techniques et professionnelles à destination des formateurs et enseignants.

**La phase 2** a consisté à proposer des outils afin de répondre à ces enjeux.

**La phase 3** du programme s'inscrira dans la continuité des deux premières phases du projet FCE avec la mise en œuvre de la stratégie de communication « attractivité des métiers » ainsi que la mise en ligne de nouveaux contenus et la communication autour du site [biblio-bois.info](http://biblio-bois.info)

Les membres du CODEV sont invités à participer plus activement au programme FCE afin de contribuer aux réflexions et travaux menés.

## **RMT Aforce**

Les présidents du CODEV ont eu plusieurs fois l'occasion de rappeler que l'**EVALUATION** est une démarche constructive, en aucun cas une sanction. Elle a été demandée pour RMT Aforce car il s'agit d'un financement important engagé depuis 2013 et renouvelé chaque année.

Il est rappelé que le RMT (Réseau mixte technologique) Aforce est actuellement évalué en parallèle pour obtenir sa qualification RMT, sur un calendrier différent. Par ailleurs, le RMT a récemment organisé un événement, l'atelier international du 08.03.2017 à Nancy.

## **IGN – FCBA : projet de cartographie numérique desserte forestière**

Projet porté par l'IGN et le FCBA, démarré il y a 5 ans. Aujourd'hui, 4 régions sont pilotes. L'objectif est d'atteindre une fluidité nationale à horizon 4-5 ans. Un bouclage financier est demandé de FBF en complément du soutien du MAA.

Le Comité remarque que l'objectif national est encore lointain et que les régions pilotes ne sont pas celles qui ont le meilleur potentiel. De plus, dans la mesure où c'est un projet collaboratif, il faudrait accroître l'échange entre les futurs utilisateurs et les développeurs.

Surtout, il est rappelé que pour obtenir un financement de FBF, il faut d'abord un avis du CODEV puis un vote en CA. Concernant le budget 2018, le CODEV est prévu le 08.11 et le CA le 06.12.17.

## **eMOBOIS : convention, films, quels développements à venir ?**

Il est rappelé l'importance de mise à disposition de supports de communication et d'outils d'accompagnement des entreprises (notamment le formulaire d'inscription) pour faciliter le travail des organisations professionnelles dans leur rôle de relais de diffusion auprès de leurs entreprises adhérentes.

Il est noté par ailleurs que c'est la première fois qu'on renvoie vers une société privée (EDT SAS). Cependant, le prix de l'abonnement est en réalité en deux parties ; et EDT SAS est avant tout un prestataire.

**Une charte a été validée** (*copie jointe*).

## **Timbirde : programme de substitution à la créosote, actualité, quelles suites ?**

Les responsables et représentants des industriels confirment que les conséquences de l'arrêt de la créosote sera la fermeture de 15 usines. Même si la créosote est interdite en France, il serait toujours possible de se fournir à l'étranger (Allemagne par exemple).

Le FCBA rappelle qu'aucun produit de substitution n'a encore été éprouvé. Des tests sur un nouveau produit sont en cours.

Un **courrier a été rédigé à destination des pouvoirs publics** pour que la filière se déclare alarmée de l'interdiction prochaine de la créosote, tout en se disant lucide sur ses dangers.

**L'étude test** (pour trouver un produit de substitution) se terminant en septembre 2017, la **présentation des résultats** sera mise à l'ordre du jour du CODEV du 08.11.17.

## **CONCLUSION**

Le CODEV n'est pas une succession de réunions qui pourrait ressembler à celle parcourue par un célèbre promeneur solitaire le long d'une campagne verdoyante ou d'un long fleuve tranquille... il y a parfois des tempêtes, des alertes aux ouragans, des grincements de dents, des impatiences...mais aussi des découvertes, des rencontres et des collaborations improbables parfois entre les uns et les autres, des progrès techniques réussis, des attentes...

Pourquoi ?

Car il s'agit de rester le plus juste possible pour un volume en euros dépassant les six millions d'euros en 2016 -17 contre cinq millions l'année précédente ; rester le plus collectif et faire partager des priorités qui sont celles de la filière et qui ne correspondent pas forcément à celles que certains espéraient.

Un jour il nous a été dit qu'il est plus difficile de dire « NON » que « OUI » ...je le confirme ce message sous forme de présage d'une magistrate de la Cour des comptes en 2013 est bien vrai et encore davantage aujourd'hui.

Ce qui compte c'est un espace de travail que propose notre Interprofession, d'échanges et de respect mutuel pour avancer dans la même direction.

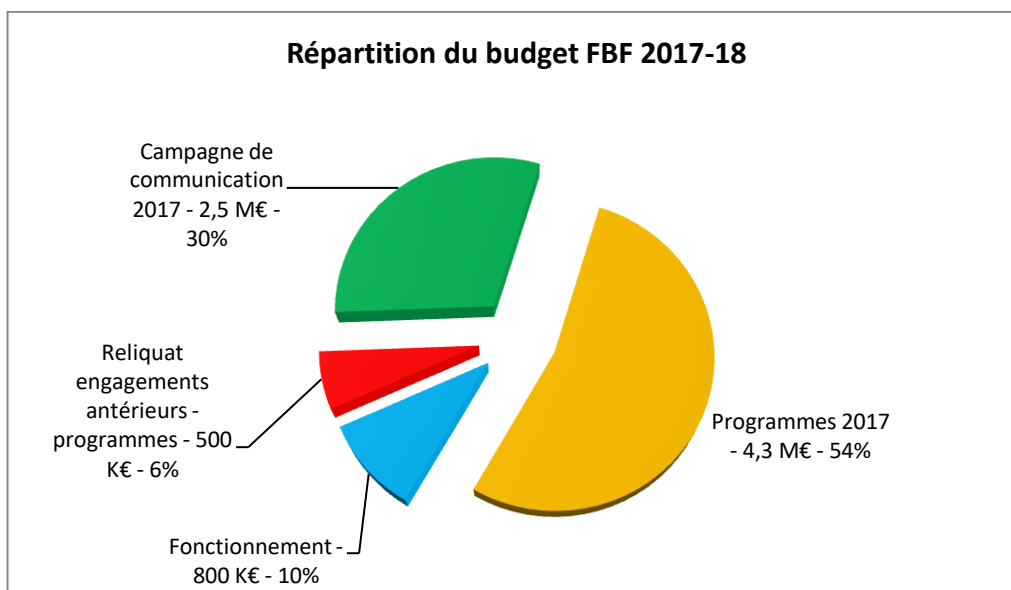
Notre *Job* c'est de proposer aux membres du Conseil des programmes identifiés par nos professionnels et de les suivre depuis leur naissance jusqu'à leur terme.

Merci à tous ceux qui contribuent à relever ces défis.

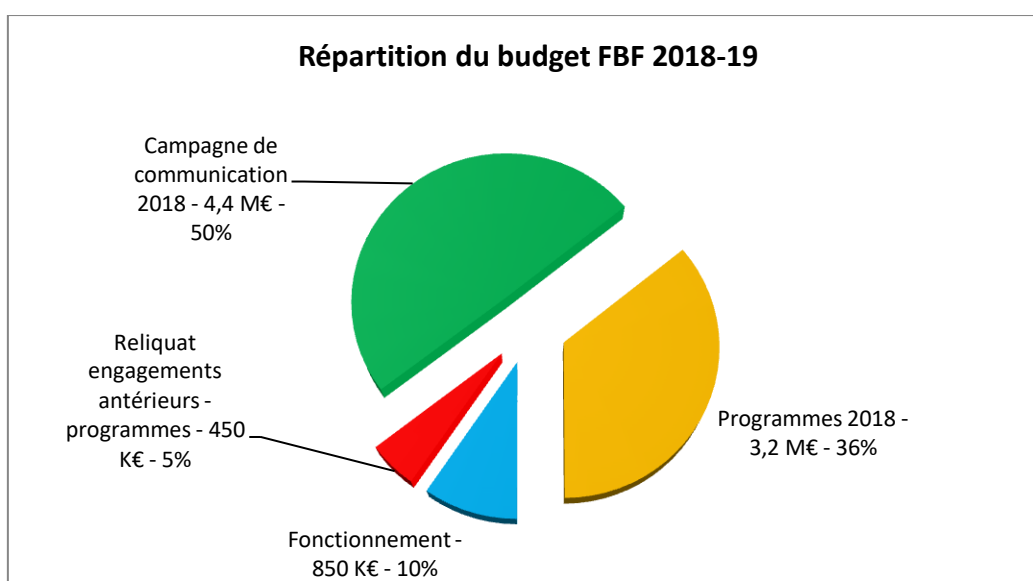
**Claude Van den Abeele & Dominique Jarlier**

Présidents





Fonctionnement	810	10%
Reliquat engagements antérieurs - programmes	493	6%
Campagne de communication 2017	2462	30%
Programmes - Actions R&D 2017	4345	54%
<b>Total</b>	<b>8110</b>	<b>100%</b>



Fonctionnement	855	10%
Reliquat engagements antérieurs - programmes	450	5%
Campagne de communication 2018	4440	50%
Programmes Actions R&D 2018	3195	36%
<b>Total</b>	<b>8940</b>	<b>100%</b>